

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 06/03/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 27 février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 février 2024.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam CHARBUILLET Stéphanie, CADIOU Élodie ; LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien arrivé à 18h45 ; LE GUILLOU Grégory,

Absents excusés : Mme LE FOLL Méline ; M. DUBOS Jean-Jacques donne procuration à LABEYRIE Annick ; M. PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory

A été nommé(e) secrétaire : M. DANIEL Christophe

009-2024 – Halle Ouverte : phase 2 – Demande de subvention Pacte 2030 volet 1 – programmation 2024

Rapporteur : Arnaud Cozien

La commune a relancé en 2021 le projet de transformation de l'ancienne école des filles en halle ouverte.

Le montant de l'opération comprenant les travaux de maîtrise d'œuvre avait été initialement évalué à 544 500€ HT. Depuis, le projet a évolué principalement par rapport au coût de la construction. À présent, le coût total de l'opération est estimé à 740 611€ HT dont 309 002€ HT dédié à la phase 2.

La commune souhaite formuler auprès du Département, une nouvelle demande de subvention pour les travaux de la phase 2 de ce projet dans le cadre du volet n°1 – programmation 2024 à hauteur de 45 000€.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention à déposer auprès des services du Département, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Département 2024 volet n°1 – phase 2	309 002 €	14.563 %	45 000 €
Département 2023 volet n°2	309 002 €	5.70 %	17 585 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 029-212902118-20240227-009_2024-DE

Etat	D.S.I.L. 2023 D.E.T.R. 2023	309 002 € 309 002 €	21.62 % 16.22 %	66 800 € 50 120 €
Région		309 002 €	13.95 %	43 113 €
Autres financements publics				
Agence de l'eau		309 002€	5.00 %	15 470 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)				238 088 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)				70 914 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)				309 002 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Département du Finistère au titre du volet n°1 du Pacte 2030 – programmation 2024 pour l'obtention d'une subvention de 8.17% des travaux (soit 45 000€ HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le projet,
- **Sollicite** une subvention du Département au titre du Pacte 2030 volet n°1 – programmation 2024 à hauteur de 8.17% (soit 45 000€ HT),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- **Donne délégation de signature** à Monsieur COZIEN Arnaud, 3^{ème} adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **Souhaite inscrire** ces travaux au budget communal

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/03/2024

Le secrétaire de séance,
Christophe DANIEL

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

